



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – DECEMBRE 2023



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - tél. 022 721 02 50 - fax : 022 721 02 51
e-mail : info@perly-certoux.ch - site internet : www.perly-certoux.ch



Horaires d'ouverture de la Mairie:

lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – mardi 9h-12h00 - jeudi et vendredi 8h30-12h00

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Police municipale : Ch. des Vuattes 1 - 1228 Plan-Les-Ouates, accueil téléphonique au 022 884 64 50 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Réception ouverte lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (ou sur rendez-vous)

Police cantonale : poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge 13
téléphone : 022 427 66 00
en cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.



Relais social communal Caritas: tél. 022 721 02 66 / **Pro Senectute (si AVS uniquement):** Tél. 022 807 05 65

DÉCISIONS/DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 19 octobre 2023, le Conseil municipal a

- ✓ **Décidé**, par 5 voix « pour », 3 « abstentions » et 7 voix « contre » de ne pas retenir la proposition de la Commission Aménagement, Urbanisme, Plan directeur et Mobilité d'allouer une subvention de CHF 100.- aux jeunes de 25-29 ans au titre d'aide à l'achat d'un abonnement TPG.
- ✓ **Décidé** en conséquence, par 13 voix « pour », 1 « abstention » et 1 voix « contre », de ne pas retenir l'augmentation de CHF 8'000.- de la ligne budgétaire portant sur la subvention aux abonnements TPG des jeunes habitants, plus particulièrement sur son extension aux jeunes de 25 à 29 ans, incluse dans le projet de budget 2024 présenté lors de sa séance du 19 octobre 2023.

SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI

Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune (www.perly-certoux.ch > Politique > Conseil municipal > Séances

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 14 décembre 2023

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques. Des échanges informels avec l'exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance.

L'ordre du jour est affiché dans les vitrines officielles et publié sur le site internet de la commune.

DATES DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2024

Voici les dates des séances du Conseil municipal pour 2024 :

Les jeudis 18 janvier ; 15 février ; 21 mars (présentation des comptes 2023), 25 avril (adoption des comptes 2023), 23 mai, 20 juin, 19 septembre (présentation du budget 2025), 17 octobre (adoption du budget 2025), 14 novembre et 19 décembre.

ACTUALITES COMMUNALES

PLAN DE DÉNEIGEMENT COMMUNAL

La commune déneige, la nuit et/ou en **priorité 1**, le parcours des bus ainsi que les routes principales. Certaines routes sont salées alors que d'autres ne le sont pas, conformément



aux recommandations cantonales et fédérales incitant les communes à faire un usage restreint du sel. Les routes salées sont le parcours des bus, les routes à déclivité importante ainsi que les carrefours et points stratégiques.

Au petit matin et/ou en **priorité 2**, les trottoirs et arrêts de bus sont déneigés et salés.

Les routes secondaires sont déneigées en **priorité 3** et les chemins vicinaux, ainsi que le cimetière le sont en **priorité 4**. Durant la période scolaire, le préau et le parking de l'école sont déneigés et salés en **priorité 1**.

Le plan de déneigement peut être consulté dans les panneaux d'affichages officiels.

La mairie vous remercie d'avance de bien vouloir stationner les véhicules de manière à ne pas gêner le passage des appareils de déneigement.

Le déneigement des accès aux commerces, ainsi que le déneigement des chemins privés sont de la responsabilité des propriétaires et/ou locataires.

RAPPEL - CARTES CFF : FIN DE LA VENTE A LA MAIRIE DES 2024

Le Conseil administratif de Perly-Certoux a renoncé à demander l'adhésion de la commune au nouveau système de vente des cartes CFF imposé dès le 1^{er} janvier 2024 par les CFF.

Ainsi, les habitants qui souhaitent bénéficier d'une « carte journalière dégriffée Commune » devront la **commander directement sur le site internet des CFF (ou l'app de vente de billets des CFF)** et la retirer dans n'importe quelle autre commune membre du système s'ils la souhaitent sur papier.

Les nouvelles « cartes dégriffées communes » sont à deux prix, CHF 32.- avec demi-tarif et CHF 52.- tarif plein et peuvent être téléchargées sur un smartphone ou retirées au guichet d'une mairie membre si on les souhaite sur papier.

Le 1^{er} jour de vente est fixé au 11 décembre 2023 pour un premier voyage le 1^{er} janvier 2024.

Information : www.cff.ch > Abonnements et billets, OU sur un moteur de recherche, chercher *Carte journalière dégriffée commune*.

ABONNEMENT DE TRANSPORTS PUBLICS (TPG) POUR LES JEUNES (6 ANS A 24 ANS REVOLUS)

Tous les citoyens JUNIORS domiciliés à Perly-Certoux peuvent bénéficier d'une participation financière de CHF 100.- lors de l'achat ou du renouvellement de leur abonnement annuel de transports publics unireso ou Léman Pass. Vous devez solliciter la participation financière en suivant la procédure décrite ci-dessous entre le 1^{er} janvier et le 19 décembre 2024 et acheter votre abonnement annuel entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

Attention : **Un numéro de carte SwissPass est indispensable** pour faire la démarche. Si vous n'avez pas de carte SwissPass, vous pouvez la commander en ligne après avoir créé votre compte sur <https://webshop.tpg.ch/>. Vous pouvez aussi vous rendre dans l'une des 3 agences tpg muni d'un document officiel d'identité.

Pour solliciter la subvention :

1. Connectez-vous sur <https://webshop.tpg.ch/>
2. **Accédez à la rubrique** « Offre de ma commune » dans le menu déroulant à gauche
3. Renseignez «Perly-Certoux»
4. Cliquez sur « demander l'offre » sur l'action Perly-Certoux Juniors.
5. Connectez-vous à votre compte webshop ou créez un compte pour vous inscrire à l'action.
A ce moment, plusieurs cas se présentent :
 - a. Participation financière approuvée instantanément : le voyageur correspond aux critères et a été retrouvé avec certitude automatiquement. Il est possible d'acheter immédiatement l'abonnement subventionné.
 - b. Participation financière refusée : le voyageur ne correspond pas aux critères d'âge pour bénéficier de la subvention.
 - c. Demande manuelle de l'utilisateur et validation par la commune. Dans le cas où la participation financière n'a pas été validée automatiquement, vous êtes invité à laisser un email ou un numéro de téléphone pour pouvoir envoyer votre demande de subvention. La commune la recevra et, après vérification de votre

éligibilité, pourra l'accepter ou la refuser dans un délai de 5 jours. Une fois la demande validée, vous recevrez un message de confirmation et vous pourrez acheter votre abonnement. La subvention approuvée sera disponible dans votre compte personnel webshop et sera automatiquement appliquée lors de l'achat de votre abonnement annuel unireso, Léman Pass, de Parcours ou modulable. Si vous souhaitez vous rendre en agence TPG (Rive, Cornavin ou Lancy-Pont-Rouge), la déduction sera visible par les conseillers TPG lors de l'opération de vente.

ATTENTION !!! Pour bénéficier de l'offre en ligne, il ne faudra EN AUCUN CAS acheter ou renouveler votre abonnement avant d'avoir obtenu la validation de votre commune.

Les CFF ne participent pas aux actions commune. Mais, la commune de Perly-Certoux vous offre aussi une subvention de CHF 100.- (non cumulable avec l'abonnement TPG) selon deux cas de figure :

- Vous prenez le train pour aller jusqu'à maximum Gland depuis Genève. Vous bénéficiez de la subvention de CHF 100.- mais vous devez vous rendre sur le webshop.tpg.ch ou dans une agence tpg pour acheter votre abonnement annuel.
- Vous utilisez un abonnement CFF uniquement, couvrant toute la Suisse. Dans ce cas, sur présentation de votre abonnement CFF au guichet de la mairie, vous obtiendrez votre subvention de CHF 100.-.

NOËL DANS LE VILLAGE : AGLAGLAAA !

Noël au Village, fête de Noël pensée pour tous les habitants petits et grands, se tiendra à l'école cette année, le mardi 19 décembre 2023 dès 18h30.

Cette année, au moins deux innovations réjouiront les participants : une chorale mixte, adultes et écoliers, enchantera la première partie de la soirée, à 19h. Le Père Noël recevra aussi les tout petits.

Puis, à disposition pendant la soirée, l'animation culturelle Aglaglaaa, ainsi dénommé car il fait froid et aussi parce que ça fait un p'tit peu peur...

Nichée au fin fond du grand Nord, « Aglaglaaa » est une vieille grange abandonnée remplie de petits secrets cachés, comme un cabinet de curiosités, ou un parcours de train fantôme. Cette vieille bâtisse délabrée renferme, bien sûr des histoires merveilleuses car au fil des siècles, les souvenirs y sont restés gravés... Mais derrière ses volets, des secrets effrayants vous attendent !



« Aglaglaaa » est une installation de rue de la Cie Progéniture.

Le Noël au Village est co-organisé par la commune, l'école, l'Appertoux, la FASE et la Jeunesse de Perly-Certoux. Des pâtisseries, du vin chaud et de la soupe seront servis.

Comme chaque année, ambiance chaleureuse garantie !

HORAIRE DE FERMETURE DE LA MAIRIE PENDANT LES FETES DE FIN D'ANNEE

L'administration communale fermera ses portes, du lundi 25 décembre 2023 inclus au lundi 1^{er} janvier 2024 inclus. Réouverture selon l'horaire normal, le mardi 2 janvier 2024.

Concernant l'état-civil, une permanence téléphonique est assurée tous les jours ouvrables concernant l'enregistrement des décès ainsi que des naissances, **uniquement**. Pour mémoire, Perly-Certoux fait partie de cet arrondissement. L'Etat civil de Lancy rouvrira ses portes le 2 janvier 2024.



BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE A TOUTES ET TOUS !



ENVIRONNEMENT 2023-2024

LEVÉE DES DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES



levées des déchets encombrants

(électroménager exclu)

samedi 6 janvier 2024

**merci de déposer vos déchets
la veille à l'endroit prévu.**

Levées exceptionnelles sur appel:
tél. 022 777 17 74



levée des déchets verts de jardin

chaque lundi



levées de verre

mardi 26 décembre 2023

mardi 30 janvier 2024



levées de papier et carton

mardi 12 et 26 décembre 2023

mardi 9 et 30 janvier 2024

Attention ! Le papier souillé (p. ex. carton à pizza)
doit être jeté dans les ordures ménagères



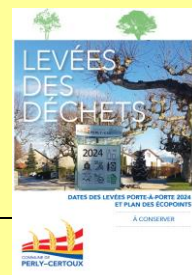
levée des déchets de cuisine

chaque jeudi

**lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour
férié, elle est reportée au lendemain.**

Bientôt chez vous, à garder toute l'année :

Le dépliant des levées 2024 pour les dates des levées et le plan des écopoints.



LES POUBELLES DE LA COMMUNE SONT DESORMAIS RELEVÉES PAR UN CAMION ÉLECTRIQUE

L'entreprise Chevalley Transports informe qu'il est propriétaire d'un nouveau camion poubelle (BOM) 100% électrique. Ce véhicule est en fonction depuis le 30 octobre 2023.

Il est employé pour la levée des ordures ménagères en porte-à-porte sur Confignon, Bardonnex et Perly-Certoux. Une nouvelle planification liée à l'utilisation de ce nouveau véhicule sur les 3 communes pourrait engendrer de (légers) changements d'horaires de passage (mais pas de jour de ramassage).

Ce véhicule étant plus long que le précédent, il nécessite un rayon de braquage plus important pour emprunter les chemins depuis les routes communales.

Notamment, en haut et en bas des chemins de Foulon et des Primevères, où un tournant trop serré, en raison de véhicules stationnés hors cases à droite et à gauche de la chaussée, à l'angle avec les routes de Certoux ou de Base, impacte fortement la tournée de ce camion poubelle.

Contactée, la Police municipale viendra faire des contrôles le mardi matin, jour des levées à Perly-Certoux. Merci de veiller à vous stationner dans vos boxes et places privées le lundi soir.

Rappel : tout **objet encombrant** qui rentre dans une voiture doit être apporté par vos soins à l'**ESREC** (Espace de récupération cantonal) de votre choix, dont voici les adresses et l'horaire d'hiver, de **novembre à février :**

Lundi : toujours fermé (fériés compris)

Mardi au vendredi : ouverts de 14h à 17h

Samedi et dimanche : ouverts de 10h à 17h

Jours fériés en semaine (ma-ve) ouverts: 10h à 17h

Site de Châtillon, Bernex

Chemin des communaux 40
1233 Bernex

La Praille, Carouge

Avenue de la Praille 47a
1227 Carouge

Les Chânets, Bellevue

Chemin des Chânets
1293 Bellevue



*Le nouveau camion poubelle électrique
qui circule dans la commune.*